







# **ÉTUDE DE CAS 24 :**

Un agent d'inspection découvre une culture génétiquement modifiée non approuvée

## Objectif:

Utiliser le CEPRB pour accomplir les obligations de rendre compte d'une libération non approuvée

#### Références :

Module 6 du CEPRB : Enregistrement d'information

### Scénario:

Vous êtes le Correspondant du CEPRB pour l'Egypte. Un agent d'inspection du gouvernement a notifié qu'ils ont découvert une culture de lin génétiquement modifié (graines de lin) plantée dans les périphéries du Caire, quoique l'introduction dans l'environnement de votre pays d'aucun lin GM n'a été autorisée. Des essais en laboratoire ont déterminé que cette culture est tolérante à l'herbicide sufonylurea, et une université voisine a confirmé qu'elle a importé récemment quelques graines de lin de l'Université de Saskatchewan avec l'événement de transformation FP967 dans l'intention de l'utiliser au laboratoire, sans avoir reçu aucune approbation. Le Secteur de Conservation de la Nature de l'Agence d'Affaires Environnementales Égyptienne s'est mis en contact avec les propriétaires du terrain et leur a demandé de le brûler ; en plus, des exemplaires vont être pris des cultures de lin des environs. Votre tâche est d'accomplir toute obligation d'échange d'information que vous pourriez avoir avec le CEPRB.

# Note importante:

Assurez vous d'utiliser la <u>Base de données de formation du CEPRB</u> dans cet exercice!